

SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

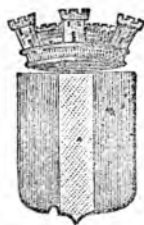
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

VII^e VOLUME

N^{os} 16-17



AVRIL-MAI

1878

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville. 11

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, v ce-président.
M. Bruiet, secrétaire-général-adjoint.
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
M. M. Minguet et Frémy, vice-présidents.
M. Thirion, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
M. M. Cossin et Jassemmin, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Bery, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. Deshais père, conservateur du matériel.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M. de Watry. — M. Thirion. — M. Vernois.
M. de Maintenant — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais
père. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de
Conlé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil).
— M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard
(de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am.
de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. —
M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux.
— M. Sobert.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Deslandes — Tassin. — Simon Compiègne. —
Fontaine. — Barré. — Testard. — Dagnet. — Réhry. — Cosson.
— Reusse. — Félix Dupuis. — Masson.
Baron : M. Vramant, président.
Béthisy : M. Turlin, délégué.
Betz : M. Roblin, président.
Chantilly : M. Petit, président.
Ermenonville : MM. Martin, président, — Thiénard fils délégué.
Nanteuil : MM. Dubois, président, — Benoit, délégué.
Plailly : M. Chantrier, délégué.
Pont : MM. Renaut, président, — Laverge, délégué.

N^{os} 16-17. — AVRIL-MAI 1878.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 AVRIL 1878. — PRÉSIDENCE DE M. MINGUET.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de
la précédente séance est adopté sans observation. Neuf
membres nouveaux sont admis à l'unanimité.

Les objets suivants sont exposés sur le bureau :

1° Par M. LÉPINE, laitues de la Passion, laitues Gottes,
radis, céleri turc, scorsonères, romaines blondes bien
pommées, qui obtiennent au présentateur une *mention
honorable*.

2° Par M. ROBINETTE, un petit lot de haricots verts,
et quelques fleurs coupées de cinéraires. — *Mention
simple*.

3° Par M. MASSON, pissenlit, poireaux, laitues cordon
rouge et Gotte. — *Mention simple*.

4° Par M. DUBARLE, 18 lots de pommes diverses, pro-
venant de ses cultures au jardin d'expériences, et des-
tinées à la loterie mensuelle. — *Remerciements*.

M. le Secrétaire-Général procède au dépouillement de
la correspondance, qui se compose des pièces ci-après :

1° Une lettre de M. Vernois, président de la Société,
annonçant qu'à son grand regret une indisposition subite
l'empêchera de se rendre à la séance d'inauguration de la
section de Pont-Sainte-Maxence. — A ce propos,
M. Minguet donne connaissance des résultats de cette
réunion qui ont été très satisfaisants pour la Société, et

SHAS



000000003542

M. Thirion en analyse sommairement le procès-verbal qui sera inséré ci-après.

2° Une lettre de M. Testard, jardinier-chef du domaine de Chantilly, rendant compte d'une opération exécutée sous sa direction pour la destruction des mûres, ou larves de hannetons, et qui sera reproduite au présent numéro du bulletin. — Une conversation s'engage à ce sujet, de laquelle il résulte qu'il s'agit du petit hanneton de juin, et que, quant à sa destruction, tous les procédés employés jusqu'à ce jour, ratissages, huile lourde, etc., ne permettaient pas de conserver le gazon.

3° Une lettre de M. Laverge, délégué de la Section de Pont-Sainte-Maxence, annonçant que l'administration municipale de cette ville a bien voulu mettre à la disposition du Bureau de la Société la grande salle de la mairie pour la séance d'inauguration.

4° Une lettre de M. Delamotte, maire de Saint-Leu-d'Esserent, qui autorise gracieusement M. Dubarle à donner ses leçons dans la salle d'Ecole municipale.

5° Une lettre de M. Daix, secrétaire de la Société d'horticulture de Clermont (Oise), demandant des renseignements au sujet du testament de M. le D^r Pigeaux. — Il a été répondu à cette lettre, en communiquant les détails que nous devons à l'obligeance de M. Lecocq-Dumesnil.

6° Le programme du Congrès international de botanique et d'horticulture qui s'ouvrira à Paris le 16 août prochain.

7° Les programmes des Expositions horticoles qui auront lieu, à Corbeil les 21, 22 et 23 septembre, et à Lisieux les 15 et 16 juin 1878.

8° Les procès-verbaux ci-après :

SECTION DE NANTEUIL

SÉANCE DU 10 MARS 1878. — PRÉSIDENTE DE M. DUBOIS.

M. COUTARD expose radis roses, poireaux de Rouen, barbe de capucin, pissenlits, céleri plein blanc, laitues morines, un bouquet de fleurs mêlées, et il obtient une *Mention très honorable* pour les légumes, une *Mention simple* pour les fleurs.

M. MARCQ, deux poireaux de Rouen qui lui valent une *Mention honorable*.

M. DUBOIS obtient des *remerciements* pour une poire de Catillac et deux poires Bergamotte-Esperen.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE

SÉANCE D'INAUGURATION DU 24 MARS 1878

A trois heures, M. le vice-président Minguet prend place au fauteuil, assisté de M. Thirion secrétaire-général, M. Vinet bibliothécaire, M. Bery trésorier-adjoint et M. Reusse membre du Conseil d'administration. Il expose que M. le Président de la Société, étant indisposé, l'a chargé de le remplacer, et qu'il est heureux de présider à la résurrection de cette Section, l'une des plus anciennes et des plus actives de la Société.

Après avoir donné la parole à M. le Secrétaire-Général qui fait lecture du Règlement en ce qui concerne les Sections, M. le Président invite les membres présents, au nombre de 22, à procéder à la nomination des membres de leur bureau. Le scrutin donne les résultats suivants :

Président.....	M. RENAUT.....	20 voix.
Vice-président....	M. EDMOND PAYEN.....	16
Secrétaire.....	M. SARRON.....	17
Trésorier.....	M. LEMAJRE.....	20

Comme délégué au Conseil d'administration, M. LAVERGE est désigné par acclamation; enfin MM. RICHARD, conseiller général, et PALMER, ancien président, sont proposés au Conseil d'administration comme *présidents d'honneur*.

Après avoir proclamé les membres élus, M. le Président procède à l'installation du Bureau, qui ouvre immédiatement un scrutin pour la nomination de la Commission permanente chargée d'apprécier les produits, composée de MM. Bazin, Fréval, Pézier, Derengère, Chevalier et Busquin, et la séance est terminée par une leçon orale de M. Dubarle, à cause du mauvais temps qui empêche de donner une leçon pratique.

Après une rapide analyse des articles extraits de la correspondance imprimée, M. le Secrétaire-Général communique à l'Assemblée les décisions prises par le Conseil d'administration de la Société dans sa réunion mensuelle du 31 mars dernier : le Conseil a nommé une Commission composée de MM. Fontaine, Minguet et Vinet, à l'effet d'examiner les comptes de 1877 et de dresser, de concert avec M. le Trésorier-Central, le projet de budget pour 1878. — Il a décidé que, en l'absence de toute section dans le canton de Neuilly-en-Thelle, la Société ne pourrait s'associer au Concours agricole qui devra avoir lieu à Boran en juin prochain. — Il place la Société d'horticulture d'Armentières (Nord) au nombre des Sociétés correspondantes. — Il nomme pour composer la Commission administrative du jardin d'expériences MM. Deslandes, Compiègne, Reusse et Vinet. — Il renvoie enfin à la réunion générale de ce jour la nomination de la Commission des visites de jardins et la discussion de la proposition de M. Testard au sujet des jardins des écoles communales, et ce en raison du petit nombre de membres présents.

En conséquence de ces décisions, M. Fontaine, au nom de la Commission d'examen des comptes, déclare que les comptes de M. le Trésorier sont parfaitement en règle, et que la Commission lui a seulement recommandé l'établissement d'un tableau synoptique des Sociétaires, à l'aide duquel il put rapidement se rendre compte des cotisations déjà perçues ou restant à percevoir, à toute époque de l'exercice. Aussitôt après M. le Trésorier-Central communique le projet de budget pour 1878, qui est adopté par un vote unanime.

M. le Président fait ensuite procéder à la nomination

de la Commission des visites, laquelle est composée de MM. Deslandes, Fossiez, Masson, Reusse et Vinet. Et enfin il met en délibération la proposition formulée par M. Testard à la précédente Assemblée générale; une discussion s'engage à ce propos, de laquelle il résulte que les principaux obstacles à son application générale seraient le refus de certains instituteurs, grands amateurs d'horticulture, de renoncer à la direction de leurs arbres, et le manque de fonds qui ne permettrait pas à la Société de dépasser le chiffre annuel de 72 leçons sur lequel repose son contrat avec M. le Jardinier-Professeur. En conséquence M. le Secrétaire-Général est invité à soumettre au Conseil d'administration le projet d'une circulaire qui serait adressée à MM. les Maires de l'arrondissement, pour leur offrir le concours de M. Dubarle pour l'entretien du jardin de l'Ecole communale, occasion de leçons périodiques, dans le cas où l'instituteur n'en réclamerait pas la direction, et à condition d'un concours pécuniaire suffisant de la part de l'Administration municipale.

M. le Secrétaire-Général annonce qu'une leçon donnée par M. Dubarle, le 31 mars dernier, à Saint-Leu-d'Esserent, paraît devoir donner de bons résultats, et il donne connaissance de 22 demandes d'admission de nouveaux Sociétaires, dont 15 recueillies pendant ladite leçon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures, après le tirage de la loterie.

Membres admis dans la séance du 7 Avril 1878.

MM. SERVOISIER (Jean-Baptiste), cordonnier à Apremont.

PRÉVOST (Joseph), à Pont-Sainte-Maxence.

CHEVALIER (Théodore), à Mimbertain près Pont.

MM. NOEL (Charles-Alexandre), marchand de vins à Pont.

HENNEQUIN (Joseph), à Saint-Pierre-Pontpoint.

MAURERIN (Calixte), à Saint-Pierre-Pontpoint.

MINGUET, jardinier à Sarron.

DEFACQ, à Roberval.

PINEL (Auguste), garçon-jardinier à Pont.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance de la Section centrale

DU 5 MAI 1878. — PRÉSIDENCE DE M. MINGUET.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans opposition.

Vingt-deux membres nouveaux sont admis à l'unanimité.

Les objets ci-après sont exposés sur le bureau :

1° Par M. BRUIET, propriétaire à Droizelles, une botte d'asperges provenant d'une culture en plein champ organisée sous sa direction. — *Remerciements.*

2° Par M. LÉPINE, laitues à bord rouge et de la Passion, romaines blondes et grises, persil double, oseille à larges feuilles, radis roses, carottes Grelot, chou Cœur-de-Bœuf. — *Mention honorable.*

3° Par M. TRIBOULET, jardinier chez M^{me} Champion, à Senlis, une collection de pensées en fleurs coupées. — *Mention simple.*

M. le Secrétaire-Général procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose de :

1° Une lettre de M. Bruiet regrettant de n'avoir pu venir en personne présenter sa botte d'asperges, et annonçant qu'il l'offre pour la loterie à l'issue de la séance. — M. le Président réclame de l'Assemblée un vote spécial de remerciements, qui est émis à l'unanimité.

2° Une lettre de faire-part annonçant la mort, à l'âge de 81 ans, de M. Porcher, président de la Société d'horticulture d'Orléans, et un numéro du *Journal du Loiret* dans lequel il est rendu compte de ses obsèques. — M. le Secrétaire-Général rappelle que, fondateur de la Société d'horticulture d'Orléans, l'une des plus anciennes de France, son président depuis 1839, auteur d'un traité estimé sur la culture du *Fuschia*, M. Porcher laisse après lui un souvenir des plus honorables dans la famille horticole, qui perd en lui un de ses membres les plus utiles.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le Secrétaire-Général donne communication des articles extraits des bulletins ou journaux horticoles, dont la lecture donne lieu à diverses observations.

M. Dubarle, jardinier-professeur, signale et recommande la multiplication des rosiers francs de pied par la bouture des racines; souvent même on peut, selon lui, ne pas les replanter exprès, car en laissant en place les bouts de racines après l'arrachage du rosier, chacun de ces bouts donne naissance à un pied qui, à la fin de l'année, se trouve assez fort pour être mis en place et fleurir.

Cinq membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à 3 h. 1/2, après le tirage de la loterie, composée des asperges de M. Bruiet et de quatre traités d'horticulture.

Membres admis dans la séance du 5 mai 1878.

- MM. SARRON (Louis), rentier à Pont-Sainte-Maxence.
OUDIN (Félicien), jardinier chez M. de Luppé, au château de Beaurepaire.
BERY (Eugène), jardinier chez M. Herbet, à Pont.
PAYEN (Edmond), notaire à Pont.
LENAIN (Aimable-Irénée), rentier à Pontpoint.
BUSQUIN (Louis), jardinier à Pont.
BRUNET (Victor), aide-jardinier chez M. Fauvelle, à Senlis.
AUXŒUFS, propriétaire à Saint-Leu-d'Esserent.
COQUATRIX, marchand de vins en gros à Saint-Leu.
COURTOIS (Louis-Sébastien), propriétaire à Précy.
POLLET (Louis-Julien), propriétaire à Villers-sous-Saint-Leu.
BRÉVILLÉ (Louis-François), rentier à Saint-Leu.
ECLANCHER (Auguste-Henri), fabricant de sucre à Saint-Leu.
DOLY (Stanislas-Auguste), receveur ruraliste à Saint-Leu.
MANCHERON (Philippe - Victor), propriétaire à Saint-Leu.
PIRONET (Auguste-Victor), comptable à St-Leu.
HÉMET (Léon), marchand de nouveautés à St-Leu.
VÉRET (Louis-Constant), cultivateur à Saint-Leu.
HENNEGUY (Henri-Louis), rentier à Saint-Leu.
DELAMOTTE (François-Etienne), maire de St-Leu.
HENNEGUY (Eugène), à Villers-sous-Saint-Leu
RICHARD, maître carrier à Saint-Leu.
-

CORRESPONDANCE

Monsieur le Président,

M'étant aperçu, vers le 20 février, que le gazon qui est dans la cour d'honneur dépérissait de jour en jour, j'ai reconnu bien vite qu'il était mangé par les vers blancs; n'ayant aucun moyen pour les faire périr sans détruire le gazon, il m'a fallu avoir recours aux ouvriers. J'ai donc fait chercher les vers blancs avec des *binettes* ou des *ratissoires*, chose qui était facile, car ils étaient entre deux terres, c'est-à-dire de 2 à 4 centimètres de profondeur, et bien entendu on les a écrasés sur place.

Je les ai fait compter, une demi-heure le matin et une demi-heure l'après-midi; la moyenne a été, par homme, de *cinq mille* par jour; on a passé *cent quatre-vingt-sept* journées d'hommes, qui donnent le total de *neuf cent trente-cinq mille* sur quarante-six ares de pelouse, cela fait donc par are 20,326 et 203 par mètre superficiel. Comme nous donnons 3 fr. par jour aux ouvriers, la destruction de ces animaux nous est revenue à 0,06 c. *six centimes le cent*.

Je prie donc monsieur le président de vouloir bien donner lecture de ma lettre à la prochaine séance, à l'assemblée, à seule fin de savoir s'il est dans notre Société quelqu'un qui connaisse un moyen de destruction moins couteux, et surtout pour ne pas détruire le gazon.

J'ai bien l'honneur, monsieur le Président, d'être votre tout dévoué serviteur.

A. TESTARD.

Jardinier chef au domaine de Chantilly.

DU DROIT
DE
DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

PAR M. FRÉMY, VICE-PRÉSIDENT.

COMpte-RENDU PAR M. P. CAGNY

M. Frémy, ancien avoué, vice-président de la Société d'horticulture, juge suppléant au tribunal civil de Senlis, a fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Du Droit de Destruction des Animaux malfaisants ou nuisibles, en tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale.*

Cet ouvrage, divisé en deux parties, contient dans les vingt premiers paragraphes : la législation sur le droit de destruction des animaux qui portent un dommage à la propriété; du droit de légitime défense par tous les moyens possibles et sans aucune autorisation administrative;

La deuxième partie contient quatre paragraphes traitant du droit de poursuivre, et d'enlever sur le terrain d'autrui.

M. Frémy a élucidé toutes ces questions. Messieurs les propriétaires et fermiers trouveront dans cet ouvrage, qui se trouve chez M. Vignon-Caux, libraire à Senlis, rue Saint-Hilaire, prix : 1 fr. 75, un guide certain sur les droits de chacun.

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1878

Recettes.

Solde en caisse au	avril 1878.....	288	20
Restes à recouvrer :			
Cotisations dans les différentes			
sections.....	1.150	»»	
Médailles.....	155	»»	1.349 25
Valeur de huit médailles en			
caisse.....	44	25	
Total.....		<u>1.637</u>	<u>45</u>

RECETTES DE L'EXERCICE 1878

Cotisations à recouvrer dans les			
différentes sections :			
340 à 10 francs.....	3.400	»»	3.475 »»
15 à 5 francs.....	75	»»	
Subvention de la ville de Senlis.....			200 »»
— du département.....			250 »»
Prime annuelle de M. le docteur Pigeaux.....			25 »»
			<u>3.950 »»</u>
Report des restes à recouvrer et solde en			
caisse.....			1.637 45
Total des recettes.....		<u>5.587</u>	<u>45</u>

Dépenses.

Restes à payer :	
Mme veuve Duriez, à Paris. Liquidation..	180 »»
(Voir pour cette créance la délibération motivée du 30 avril 1872).	

Report	180	»»
M. Payen, imprimeur, solde de la note d'impressions et fournitures diverses	754	10
MM. Marinier, menuisier	68	»»
Lefèvre, serrurier	150	»»
Charles, maçon	150	»»
Marinier, menuisier (2 ^e note)	25	07
	<u>1.527</u>	<u>17</u>

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1878

Loyer de la salle des séances	150	»»
Abonnement à la Cie des Eaux	45	»»
Contributions	14	»»
Assurance	1	75
Appointements de M. Dubarle	1.500	»»
— de Mlle Sebert	25	»»
Bulletins. — Impressions diverses	750	
M. Thirion, secrétaire-général, frais de correspondance, abonnement au <i>Journal de l'Agriculture</i>	40	»»
Envoi de bulletins	150	»»
Dépenses imprévues	100	»»
Chauffage	10	»»
Intérêts d'une somme de 4.000 fr. prêtée par M. Corbin, de Mortefontaine	200	»»
Visite de jardins	100	»»
Médailles pour visites des jardins	100	»»
Médailles de fin d'année	100	»»
Achat d'engrais pour le jardin de la Société	100	»»
Réparation de la maison du jardin	100	»»
A reporter	<u>3.485</u>	<u>75</u>

Report	3.485	75
Achat de livres pour les loteries	100	»»
Remboursement de 17 obligations à 25 fr. Pune	425	»»
	<u>4.010</u>	<u>75</u>
Report des restes à payer ..	1.327	17
Total des dépenses	<u>5.337</u>	<u>92</u>

Récapitulation.

Recettes	5.587	45
Dépenses	5.337	92
Excédant de recettes ..	<u>249</u>	<u>53</u>

DES ARROSEMENTS (1)

PAR M. PISSOT, CONSERVATEUR DU BOIS DE BOULOGNE

Les arrosements doivent être pratiqués en tenant compte de la nature des plantes, de celle du sol, de la chaleur, des milieux dans lesquels les plantes sont placées, de l'activité de la végétation.

Il faut tenir compte de la nature des plantes. En effet, si l'on cultive des plantes dites molles, c'est-à-dire dont les tissus sont peu serrés, contiennent naturellement de l'eau, comme les *Geranium*, par exemple, il leur faudra, pour entretenir leur état aqueux et réparer les pertes causées par l'évaporation, bien plus d'eau qu'il n'en faut à celles dont les tissus sont serrés, durs, ligneux, comme ceux des myrtes.

(1) Extrait du *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*.

Dans le premier cas, les arrosements devront donc être plus fréquents et plus abondants que dans le second.

Les terres dans lesquelles les plantes sont cultivées peuvent être de consistances bien différentes. Si elles sont siliceuses, c'est-à-dire légères, très perméables à l'eau, qu'elles laissent passer très facilement, il faudra répéter les arrosements, puisque ces terres se dessèchent rapidement.

Si les terres sont au contraire compactes, argileuses, s'imprégnant assez difficilement d'eau, mais la retenant et ne la laissant évaporer que lentement, les arrosements devront être faits plus copieusement, mais aussi à des intervalles moins rapprochés. A cause de la difficulté que ces terres ont à absorber l'eau, il faut faire les arrosements par petite quantité et ne la verser qu'au fur et à mesure qu'elle entre dans la terre; sans quoi, dans les vases par exemple, cette eau s'infiltrerait le long des parois, sortirait au fond et serait perdue pour la plante. Si l'on répétait trop souvent les arrosements, on entretiendrait une humidité constante qui ne tarderait pas à faire pourrir les racines.

J'ai pris là, pour exemple, des terres de nature complètement opposée; mais, entre ces deux extrêmes, il y a des terres mélangées qui participent des désavantages de l'une ou de l'autre dans certaines proportions et dans lesquelles, par conséquent, les arrosements devront être faits en tenant compte de leur plus ou moins de légèreté ou de compacité.

Les arrosements doivent aussi varier suivant les climats, les saisons, les expositions. En effet, si l'on est dans un climat chaud, l'évaporation se fera rapidement; ce sera le contraire dans un climat froid. Un climat tempéré offrira l'intermédiaire entre les deux premiers. Sous un climat chaud, les arrosements devront être fréquents et abondants, moins dans le climat tempéré et moins encore dans le climat froid. Il est évident que si, sous ces trois climats, on opérait de même, si par exemple on arrosait partout comme dans les pays chauds, on arriverait aux plus fâcheux résultats. En

effet, dans les deux autres climats, la végétation étant moins active, l'évaporation moins abondante, une partie de l'eau des arrosages resterait dans la terre, y entretiendrait un excès d'humidité qui causerait la pourriture des racines. Ce que nous venons de dire pour les climats, peut s'appliquer aux saisons et aux expositions. Il faudra plus arroser en été qu'au printemps et à l'automne, plus au Sud et à l'Ouest qu'au Nord et à l'Est. Pour les saisons, indépendamment de la température, il est encore d'autres considérations que nous aurons à examiner et qui s'appliquent à l'activité plus ou moins grande de la végétation.

Au printemps, la terre, qui a été imprégnée d'eau pendant l'hiver, renferme une grande quantité d'humidité jusqu'à une certaine profondeur. Il semble donc que les arrosements devraient alors être à peu près suspendus; mais les vents qui règnent à cette époque sont très desséchants et ne tardent pas à faire disparaître l'humidité de la surface du sol, alors, par l'effet de la capillarité, l'eau qui se trouve dans la couche plus profonde remonte et celle-ci finirait bientôt par se dessécher, si on n'entretenait la fraîcheur à la partie supérieure du sol par des arrosements peu abondants mais fréquents. Il est d'autant plus important à cette époque de l'année que la terre soit toujours humide, que c'est la saison où les bourgeons grossissent, s'ouvrent, donnent naissance aux feuilles qui attirent à elles les sucs nourriciers dont elles ont besoin. C'est l'époque où les fonctions des racines sont les plus actives, celle où il est indispensable qu'elles trouvent toujours dans la terre l'eau nécessaire.

En été, sous l'influence de la chaleur des rayons solaires, l'évaporation se fait rapidement dans le sol comme dans les feuilles et même sur la tige, surtout dans les plantes molles et qui n'ont pour protéger les tissus qu'une écorce ou épiderme très mince. L'eau disparaît rapidement, surtout dans les terres légères, il faut la remplacer, réparer les pertes, donc les arrosements doivent être abondants et fréquents. Il

faut même mouiller, tous les jours, les plantes cultivées en vase et qui se dessèchent plus encore que celles qui croissent en pleine terre.

Arrive l'automne, c'est l'époque de la maturité des fruits, l'époque de l'aoûtement des jeunes rameaux, c'est-à-dire l'époque à laquelle ils se durcissent, se lignifient, les arrosements doivent se ralentir à moins que la chaleur continue sans pluie.

En effet, les arrosements auraient pour résultat d'entretenir la végétation dans les bourgeons qui deviendraient ainsi plus sensibles aux changements de température et seraient atteints par les gelées d'automne. C'est à la persistance d'humidité dans les terres, lorsque l'automne est pluvieux, qu'est due souvent la destruction par la gelée de plantes qui cependant sont regardées comme très rustiques et avaient supporté, sans souffrir, des froids beaucoup plus grands que ceux qui les tuent.

S'il s'agit d'arbres fruitiers, il faut encore modérer davantage les arrosements; sans quoi, la grande quantité d'eau qu'on ferait passer dans les fruits leur ôterait une partie de leur qualité.

L'hiver est la saison où la végétation sommeille, où l'énergie vitale est à peu près et même complètement éteinte. Par conséquent les plantes ne consommant pas, les arrosements doivent être à peu près complètement suspendus. Il faut simplement empêcher la terre de se dessécher. Si l'on mettait assez d'eau pour maintenir une humidité même légère, qu'arriverait-il? L'eau n'étant pas absorbée par les racines, finirait par les faire pourrir, et la mort de la plante s'ensuivrait. Il est bien entendu que je parle ici des plantes cultivées en plein air. S'il s'agissait de plantes placées dans des serres ou dans des appartements, dans des milieux où la gelée ne se fait pas sentir, où l'on entretient toujours une certaine chaleur, où, par suite, il se produit toujours une certaine évaporation et où la plante continue à végéter

quelque peu, il serait nécessaire de lui rendre ce qu'elle perd et par conséquent de lui donner quelques arrosements, mais très légers et peu fréquents. Dans le cas dont il s'agit, il est très important que l'eau employée soit à la température de l'air ambiant, sans quoi, il arriverait pour la plante ce qui arrive pour l'homme, dans des cas analogues, celle-ci, soumise à un refroidissement subit, serait saisie, et cette impression pourrait produire de graves accidents et faire souffrir la plante, si même elle ne causait sa mort.

Du reste, ce que je dis pour l'eau employée l'hiver, s'applique à toutes les saisons. Il faut toujours que l'eau dont on se sert pour les arrosements soit à la température du milieu dans lequel est placée la plante. C'est pour cela que, même en été, les horticulteurs ont soin de laisser l'eau qui provient d'un endroit frais, comme d'un puits, d'une source, exposée quelque temps au soleil pour qu'elle se réchauffe, avant de l'utiliser.

Mais ce n'est pas tout, il est aussi très important de ne pas faire les arrosements à toute heure de la journée. Au printemps et à l'automne, les arrosements doivent toujours être exécutés le matin, après le lever du soleil, ou dans certains cas que nous indiquerons, avant que ses rayons viennent frapper les plantes.

Au printemps, en opérant le matin, après le lever du soleil, lorsque la chaleur commence à se faire sentir, elle tempère le rafraîchissement qu'amène l'arrosage, et l'évaporation qui se produit pendant tout le cours de la journée fait que, le soir, la plante est assez sèche pour ne pas avoir à redouter les gelées qui surviennent encore assez fréquemment, pendant la nuit, à cette époque de l'année, et qui peuvent avoir d'autant plus d'influence que les jeunes pousses sont très tendres. J'ai dit qu'on pouvait même faire les arrosements avant le lever du soleil. C'est lorsque pendant la nuit il s'est produit une gelée blanche ou une gelée très faible. Si les plantes qui ont été atteintes par ces gelées

étaient frappées par les rayons du soleil levant, avant que la température se fût un peu élevée, il se produirait un dégel subit, qui pourrait faire éclater les tissus végétaux et amener la mort des parties atteintes. Si au contraire on couvre d'eau la plante avant le lever du soleil, on amènera peu à peu le dégel et la plante ne souffrira pas. Il se produira là l'effet qu'on voit se produire chez l'homme : le dégel subit d'un membre entraîne presque certainement sa perte, tandis qu'un dégel lent cause seulement une souffrance passagère. Les maraichers, qui ont reconnu l'efficacité du procédé, ne manquent jamais d'arroser leurs légumes après une gelée blanche, avant que le soleil paraisse à l'horizon, et ainsi ils les conservent.

Pour les raisons que je viens de donner, les arrosements doivent être faits à l'automne aux mêmes heures qu'au printemps. En été, c'est tout différent. Pendant toute la journée, le végétal est exposé aux rayons solaires, l'évaporation se fait rapidement et abondamment. Si on pratiquait les arrosements le matin, leur effet serait insignifiant, la plante n'aurait pas le temps d'en profiter. Aussi doit-on les faire le soir lorsque le soleil va disparaître à l'horizon, ou a disparu. L'eau que l'on verse au pied de la plante répare les pertes de la journée, apporte une fraîcheur qui se conserve pendant toute la nuit, de telle sorte que la plante ressent longtemps les effets de cette mouillure.

Toutefois, lorsqu'on a une assez grande étendue de terrain à arroser, il pourrait arriver qu'on n'ait pas le temps d'opérer partout avant l'arrivée de la nuit. Alors on peut commencer à répandre l'eau sur les plantes que le soleil a quittées pour ne plus venir les frapper avant son coucher, sur les plantes qui sont ombragées par des arbres, à partir de trois ou quatre heures du soir.

Il est bien entendu que dans les appartements où les plantes ne sont exposées ni aux gelées ni aux rayons du soleil, on aura moins de précautions à prendre, mais néan-

moins, en été, il ne faudra leur donner de l'eau que quand la chaleur commencera à diminuer. L'heure sera à peu près indifférente au printemps et à l'automne. En hiver, il sera bon d'arroser dans la matinée, pour que le soir, le végétal soit un peu sec.

Comment doivent se faire les arrosements? Beaucoup de personnes et même de celles qui ont la prétention de s'entendre au jardinage, ont l'habitude, que je trouve déplorable, de répandre à la fois une très grande quantité d'eau afin de s'éviter de la peine. C'est là une grande erreur et une très mauvaise manière d'opérer. On va le comprendre. S'il s'agit d'un arbre planté en pleine terre, cette grande masse d'eau qui ne peut être absorbée immédiatement par la terre, cherche une issue. Si la terre est légère, elle se fera un passage, un trou, et la plus grande quantité s'écoulera par là sans humecter la partie de la terre dans laquelle se trouvent les racines, ou bien cette eau sera absorbée par la terre qu'elle humectera outre mesure, qu'elle transformera en boue; les racines, inondées, en absorberont outre mesure, les vaisseaux de la tige en seront trop remplis, s'engorgeront; l'eau qui y séjournera plus qu'il ne serait nécessaire déposera les sels qu'elle renferme; les parois en seront incrustées, par suite rétrécies, et ne pourront plus livrer un passage suffisant à la sève.

Si ces sels n'existent pas dans l'eau ou au moins en petite quantité, les vaisseaux n'en seront pas moins remplis; il y aura indigestion, si je puis m'exprimer ainsi, et par suite souffrance.

Voilà ce qui se passera en été; au printemps et à l'automne, où la végétation est moins active cet excès d'eau restera dans la terre et y entretiendra une humidité qui fera pourrir les racines.

Il faut donc bien se garder d'agir ainsi. Ce que l'on doit faire, c'est répandre l'eau successivement, s'arrêter lorsqu'on voit qu'elle n'est plus complètement absorbée, qu'elle couvre

la terre; attendre qu'elle ait disparu pour continuer et ainsi de suite en revenant plusieurs fois au pied du même arbre, jusqu'à ce qu'on juge qu'il a une quantité d'eau suffisante. Ainsi cette eau pénètre petit à petit dans la terre, se répand au loin et mouille une très grande surface. Ce mode d'arrosage exige plus de temps, c'est vrai, mais au moins les végétaux en profitent convenablement et utilement.

Pour les plantes cultivées en pots, les mêmes précautions sont à prendre : si on verse de l'eau trop rapidement et en trop d'abondance, elle passe au-dessus des bords du pot, ou bien s'échappe par le trou qui est en bas, et la terre n'est pas, ou est à peine humectée.

On a aussi l'habitude de verser l'eau près du tronc ou de la tige. Cette habitude est assez mauvaise et condamnée par le raisonnement. En effet, c'est par leur extrémité, où sont placées les spongioles, espèces de petites éponges, d'un tissu très mou, très spongieux, que les racines absorbent l'eau et non par leur corps. Il est donc bien plus rationnel de répandre l'eau dans la partie de la terre où l'on suppose que se trouvent ces racines, tandis qu'en la versant près du tronc, là où elles commencent, il est à craindre qu'elle n'arrive pas jusqu'à leurs extrémités, si elles se trouvent à une assez grande distance.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Pour empêcher, écrit M. HUART-CHAPEL, mes navets, mes choux et les crucifères en général d'être dévorés par les pucerons, *les altises*, etc., je mêle la semence avec de la *fleur de soufre*, afin qu'elle en soit bien couverte. Jamais, dans ma longue expérience, je n'ai vu mes feuilles endommagées.

(*Bulletin d'Insectologie agricole*).

Ordre du jour de la Séance

DU 2 JUIN 1878.

Ouverture de la Séance à 2 h. de l'après-midi.

Adoption du procès-verbal.

Dépouillement de la correspondance.

Communication des décisions du Conseil d'administration.

Conférence.

Rapport de la commission permanente sur les produits exposés.

Tirage de la loterie.

La réunion du Conseil d'administration aura lieu le DIMANCHE 26 MAI, à 3 heures très-précises de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Ancien Évêché.

ART. 6^e du Règlement : Tout membre de la Société qui voudra cesser d'en faire partie devra donner sa démission, par écrit, au Président de sa section, en temps utile pour qu'elle puisse être transmise au Secrétaire-général avant le 15 janvier suivant.

Leçons d'Horticulture

JUIN 1878.

- Senlis* : Dimanche 2, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- La Chapelle* : Lundi 3, à 10 h. du matin, chez M. Lecocq-Dumesnil.
- Survilliers* : Lundi 3, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Crépy* : Jeudi 6, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Betz* : Jeudi 6, à 2 h. de l'après-midi, chez M. Roblin.
- Baron* : Dimanche 9, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Nanteuil* : Dimanche 9, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Verberie* : Jeudi 13, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Vineuil* : Dimanche 16, à 9 h. du matin, chez M. Dupré.
- St-Leu-d'Esserent* : Dimanche 16, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville* : Jeudi 20, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Silly-le-Long* : Jeudi 20, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Saint-Gervais* : Dimanche 23, à 10 h. du matin, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence* : Dimanche 23, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.